

# VISITE

## LA FERME DE STEPHANE VERNAZ

- **Exploitant individuel :** installation en 2000, 1 UTH + 1 berger d'alpage 4 mois dans l'année.
- **Situation géographique :** Le siège d'exploitation se situe à Hauteville (73) et l'alpage à Valloire (73) à 80km de distance
- **Commercialisation :** vente d'agneaux en HVA aux GMS sur une partie de l'année.
- **Surfaces :** 430 hectares, dont 415 en alpage et 15 ha autour du siège. 100% prairies naturelles.
- **Animaux :** 350 brebis (300 mérinos d'Arles + 50 île de France)
- Estive en Maurienne du 15 mai à fin octobre
- Prise en pension de 1800 brebis de début juin à début octobre
- **Alimentation :** Autonomie fourragère 100%



## Impacts du changement climatique

L'éleveur observe un changement avec des étés de plus en plus secs et des hivers de plus en plus doux. Les hivers doux empêchent la régulation naturelle des parasites et créent des problèmes sur l'exploitation. Par ailleurs, l'éleveur constate également un impact sur les ressources fourragères et sur les sources, qui se tarissent de plus en plus tôt dans l'été.

Il ressent majoritairement une irrégularité et l'augmentation de la variabilité des saisons et du climat. Cette variabilité met l'autonomie fourragère à mal avec des années sèches où la ressource hivernale vient à manquer.

Il souhaiterait augmenter la taille de son cheptel, mais le blocage vient de l'absence de possibilité de mobilisation de foncier supplémentaire en vallée.

## Leviers mis en place et analyse

Pour lutter contre le changement climatique, Stéphane a mis en place différents leviers :

- L'optimisation de ses **amendements** pour maximiser la capacité de ses prairies.
- La **tonte de ses brebis** pour limiter le parasitisme.
- Le **pâturage** d'une partie de son troupeau sur **des vignobles** pour économiser le son stock de foin. Le partenariat avec M. St-Germain permet d'accéder à une ressource supplémentaire qui lui permet d'avoir plus d'animaux.
- Projet d'exploitation de **zones intermédiaires (ZI)** potentielles en pelouses sèches, mais inexploitées pour le moment : projet en développement avec PNRMB, SEA73, CEN73 et CASMB pour essayer de redonner un usage pastoral à ces entités

Lors de la visite, nous avons vu les 2 derniers leviers.

### Pâturage inter rang de vignes



Afin de **compenser le manque de surface** qui ne suffisent pas à alimenter les brebis hors période estivale, l'éleveur fait pâturer son troupeau dans des vignes qui appartiennent à Raphaël St-Germain, viticulteur bio de St-Pierre d'Albigny (vignes exploitées, pas toutes en propriété). Les deux agriculteurs se sont rencontrés par hasard au détour d'un chemin et l'entente s'est installée rapidement.

Pour maintenir ses brebis au pâturage toute l'année, Stéphane effectue donc un roulement entre ses prés de fauche, ses prairies, les vignes et son alpage pour l'été.

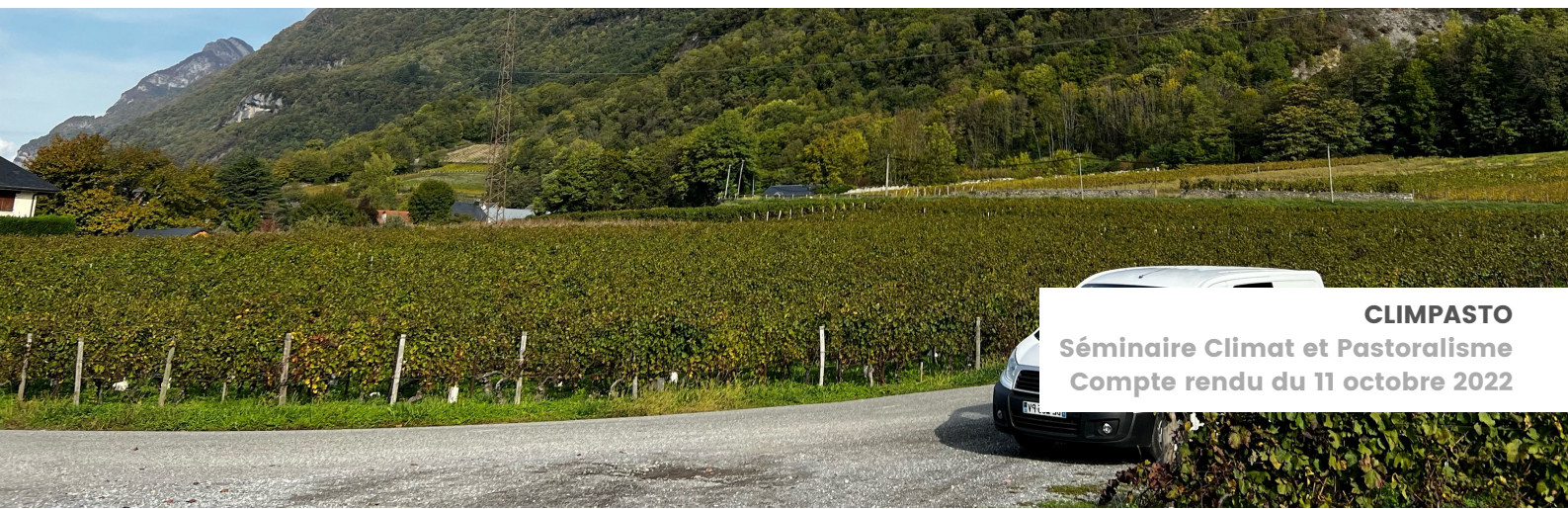
Grâce à ce roulement, il n'achète pas de foin, ses brebis rentrent en bergerie uniquement pour l'agnelage qui a lieu pour le :

- 1er lot en septembre (mise bas dehors puis rentrent en bâtiment et ressortent en janvier), les agneaux sont à l'engraissement en bâtiment avec des granulés complet + foin.
- 2ème lot en février (mise bas en bâtiment, ressortent au sevrage des agneaux).



Pâturer des vignes me permet d'avoir accès à une ressource hivernale et de ne pas réfléchir à une extension de bâtiment pour asseoir mon activité.

Stéphane Vernaz







**10 ha de vignes** sont disponibles pour le pâturage (exit celles de - de 3 ans) + quelques pelouses **pour 250 brebis**.

L'enherbement des vignes est quasi permanent car cela rentre dans le cahier des charges des vins de Savoie (l'enherbement protège le sol de la chaleur). Afin de ne pas tasser le sol les brebis sont réparties en **lot de 50** et restent environ **2 jours sur une parcelle de 20 ares** en moyenne.

Aucune blessure de brebis avec les fils de fer présents dans les vignes n'a été recensé à ce jour, ni aucune détérioration de la vigne par les brebis. Pour des raisons techniques de conduite de la vigne, mais aussi pour faciliter le pâturage, le rang de fil de fer bas tend à être relevé au fil des ans.

Le pâturage des vignes du 10/10 au 15/03 apporte un **gain de 2 à 3 mois de ressource** (économie de 60 balles de foin) et permet ainsi de ne pas mobiliser la place dans le bâtiment. Et ainsi, de ne pas se lancer dans un agrandissement de bâtiment (limiter les investissements).

Cependant, le partage des brebis en petit lots et le roulement rapide entre les différentes parcelles de vignes (parc à faire) demande du **temps de travail** à l'éleveur.

Le pâturage dans les vignes compense le manque de foncier de l'éleveur, ce qui est sa principale problématique. L'éleveur est également sujet à la prédation du loup. Pour cela, il a mis en place des chiens de protections et des filets électriques.

Pour le viticulteur, le passage des brebis dans ses vignes lui permet d'éviter un désherbage mécanique, ça lui permet donc une économie de temps de travail et de gasoil. Cependant, la question des apports de matière organique par les déjections est encore mal documentée. C'est une notion difficile à quantifier.

Enfin, des questions se posent au niveau juridique, notamment sur la déclaration PAC (sous-location? Qui déclare quoi à la PAC?).

### Pâturage de zones intermédiaires (ZI)



La seconde partie de la visite a consisté à échanger sur **le potentiel pastoral de pelouses sèches** de versant (avec un dénivelé important) en mosaïque avec les parcelles viticoles. La végétation qui compose ces pelouses est de type méditerranéenne. Ces pelouses sèches ne sont pas aujourd'hui exploitées et pourrait présenter un potentiel intéressant pour un troupeau de petits ruminants. Les enjeux patrimoniaux sont forts sur ces pelouses (flore, faune, paysage).

Il semblerait que les cahiers des charges viticoles et naturalistes puissent s'accorder avec un potentiel de pâturage sur l'automne/hiver.

Selon M. Vernaz, ces milieux sont intéressants avec beaucoup de ressources consommables, mais difficiles à clôturer car beaucoup de broussailles (beaucoup de bosquets et buissons). Il faudrait que des îlots d'une dizaine d'ha puissent être clôturés d'un seul tenant pour que l'intérêt pastoral soit réel, mais du fait des broussailles, ces parcelles seraient difficilement protégeable du loup. Le blocage actuel est lié au morcellement du foncier.



## Conclusion

**Stéphane pense que la clé, c'est de bien connaître son troupeau et de bien l'observer pour voir rapidement s'il y a un problème et l'anticiper.**

**Il a mis en place un ensemble de pratiques qui lui permettent d'être résilient aujourd'hui. En effet, son exploitation l'est majoritairement grâce à son alpage. Il a une très bonne gestion de l'herbe sur ses 415 ha d'estive.**

**En revanche, comme il a peu de surfaces fauchables disponibles à Hauteville, il les optimise au maximum et a su trouver des surfaces. Le pâturage inter rang et des ZI sont des exemples de solutions permettant l'accès à des surfaces complémentaires et bénéfiques pour les deux partis dans le 1er cas. Il s'agit d'une vraie symbiose vitico-pastorale. Cependant, comme les deux partis comptent l'un sur l'autre annuellement, ce n'est pas une marge de manœuvre pastorale à mobiliser en cas d'aléa, mais un complément. Dans le 2e cas, les pelouses sèches peuvent être considérées comme de réelles marges de manœuvre mobilisables les années les plus compliquées, le projet est donc à creuser dans le futur.**

**Néanmoins, l'éleveur fait face à des difficultés d'accès au foncier. S'il ne trouve pas de surfaces supplémentaires face au changement climatique, il va perdre son autonomie fourragère.**

**Enfin, Stéphane se heurte à des problèmes de prédation qui limitent ses marges de manœuvres pour optimiser sa ressource fourragère.**

**Au vu de ces différentes contraintes, si un jour Stéphane se retrouve en manque de foin, sa dernière solution sera de mettre son troupeau en pension dans le sud, l'hiver.**